

# Conseil d'administration de l'ANAFORCAL

11 Avril 2007

## Procès verbal

Le conseil d'administration de l'ANAFORCAL s'est réuni le Mercredi 11 Avril 2007, de 12h30 à 14h30 au Palais des Congrès de Paris, à l'occasion du deuxième Congrès Français d'Allergologie.

### Sont présents :

- Jean-Pol DUMUR, président
- Pierre VASSAL, président d'honneur (Bureau ANAFORCAL)
- Bruno GIRODET, Trésorier (Bureau ANAFORCAL)
- Jean-François FONTAINE, secrétaire (Bureau ANAFORCAL)
- Agnès CHEYNEL (Bureau ANAFORCAL)
- Ruth NAVARRO (CEIACA-Bureau ANAFORCAL)
- Evelyne BLOCH-MOROT (Bureau ANAFORCAL)
- Henriette DHIVERT (GAICLRC-Bureau ANAFORCAL)
- François WESSEL (Bureau ANAFORCAL)
- Elisabeth GOYEAU (Bureau ANAFORCAL)
- Khalil LADHA (Bureau ANAFORCAL)
- Antoine KHOURY (Bureau ANAFORCAL)
- Youness EL GUEDDARI (Bureau ANAFORCAL)
- James LE SELLIN (RASEMA)
- Christian MARTENS (PARIS ALLERGIE)
- Hubert SICARD (IAC)
- Michel ANTON (AMANN)
- Stéphane GUEZ (APALA)
- Stéphane SEBAMGITA (AIAPS)
- Cécile DUCROT (ASALIS)
- Xavier VAN DER BREMPT (ABEFORCAL)
- Isabelle HENRY-DAUBAS (AREFORCAL Provence)
- Bernard GALAUD (TRIAL Sud Bretagne)
- Claude MARGUERIE (ANAFORCAL-ACAA)
- Monique GOURANTON (AREFORCAL-Caraïbes)
- Jamel DAKHIL (AART)
- Najib LAHLOU (AMAFORCAL)
- Michel BOUVIER (GLYAL)
- Robert GAUSSORGUES (GIACLRC)
- Dominique ORTOLAN (AREPFORCAL 77/91/94)
- Christine CASTELAIN (ANORFORCAL)
- Jean-Claude WU TIU YEN (AREFORCAL Océan Indien)
- Julien CASTEIGY (représentant du Pr Christophe Marguet)
- Joël LEVY (AREFORCAL PACA)
- Dominique SABOURAUD (ASALCAR)
- Montserrat AGELL (AREFORCAL Provence)
- Anne-Marie JONATHAN (AREPFORCAL 78/92)
- Benoît WALLAERT (représentant SFAIC)

Jean-Pol DUMUR remercie les participants à cette réunion du Conseil d'Administration, dont certains membres sont nouveaux puisqu'ils remplacent depuis cette année les représentants de leurs associations élus au bureau afin d'assurer une séparation des pouvoirs de décision et de contrôle. Il souhaite également la

bienvenue à Benoît WALLAERT, nouveau représentant de la SFAIC au Conseil d'Administration de l'ANAFORCAL.

### **Bilan d'activité présenté par Jean-Pol DUMUR**

#### **1. Congrès Français d'Allergologie**

Le premier Congrès Français d'Allergologie, qui a été un grand succès avec près de 1400 participants, devient Congrès Francophone à partir de cette année pour souligner l'importance des associations extra-territoriales dans la tenue de cette réunion annuelle.

L'activité de l'ANAFORCAL y est très marquée, en particulier avec l'organisation des ateliers au nombre de 18 en 2006 et de 24 en 2007, et l'implication d'un nombre croissant de cadres, d'animateurs et d'experts. La réunion préparatoire du mois de janvier, consacrée au passage en revue des objectifs et à une formation à l'animation, a réuni soixante-huit d'entre eux.

#### **2. Rencontres Francophones d'Allergologie**

Après Fès en 2001, l'île Maurice en 2002, Bruxelles en 2003, la Guadeloupe en 2004, Marrakech en 2005, une pause en 2006 pour lancer le CFA, nous avons repris un rythme annuel pour ces rencontres : Ile de la Réunion en octobre 2007, Oran octobre 2008, Bruxelles octobre 2009.

#### **3. Sixième Séminaire Botanique et Allergie**

Le sixième Séminaire Botanique et Allergie rencontre comme chaque année un grand succès puisque l'ensemble des cent places disponibles a été réservé en cinq jours.

#### **4. FMC obligatoire et EPP**

Le principe d'une démarche de validation de l'EPP selon la méthodologie de l'UNAFORMEC ayant été adopté à la majorité moins deux voix et deux abstentions l'année dernière en réunion de conseil d'Administration, puis approuvé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale qui a suivi, le processus de validation en région va se mettre en place progressivement.

Le décret d'application concernant l'obligation de FMC a été publié au Journal Officiel au mois de juillet 2006 et, dès la parution des modalités d'obtention d'un numéro d'agrément sur le site de l'UNAFORMEC au mois de décembre, l'ANAFORCAL a déposé un dossier auprès des trois conseils nationaux de FMC.

L'association a d'ors et déjà obtenu l'assurance que nous pouvions délivrer des Crédits Formation dès cette année, et le choix a été fait de valider la présence des médecins aux sessions par l'annonce, à la fin de celles-ci, d'un code à reporter sur l'attestation correspondante.

### **Diaporama reprenant les modalités de la FMC obligatoire, présenté par Jean-Pol Dumur**

1. **Le dispositif est piloté par une gouvernance nationale quadripartite** impliquant le CNOM, les syndicats, les universitaires et les associations de FMC, et organisée en trois conseils nationaux de FMC (CNFMC). Ils ont pour rôle de fixer les thèmes généraux de FMC, délivrer les agréments aux structures nationales de FMC et auditer régulièrement ces structures.

2. **Les Conseils Régionaux de FMC** (CRFMC), composés de représentants des conseils régionaux de l'ordre des médecins, des URML, des associations régionales de FMC et des universitaires, sont chargés de l'application en région, et ont pour rôle de recueillir et valider les crédits formation des médecins. Ils représentent une interface avec le conseil de l'Ordre pour enregistrer la réalisation des actions de FMC et d'EPP de chaque praticien.

#### **3. Crédits formation**

Chaque praticien doit obtenir en cinq ans 250 crédits formation, dont 150 de FMC proprement dite et 100 d'EPP. Quatre catégories de formation sont prises en compte.

##### **a. Catégorie 1 : formations présentielles**

Les formations présentielles, validées par les organismes agréés de FMC, requièrent la présence du médecin :

- congrès régionaux, nationaux ou internationaux
- réunions de FMC
- ateliers de FMC

Elles donnent droit à 8 crédits pour une journée et 4 crédits par demi-journée ou soirée.

- b. Catégorie 2 : formations individuelles et à distance utilisant tout support matériel ou électronique
- abonnement à une revue
  - achat de livres médicaux
  - FMC en ligne, donnant droit aux mêmes types de crédits si elle est délivrée par un organisme agréé de FMC

Le nombre de crédits attribués pour un abonnement à une revue et/ou l'achat de livres médicaux est de deux par an ; ce chiffre est doublé pour les revues agréées par le CNFMC.

- c. Catégorie 3 : situations professionnelles formatrices, correspondant à un travail personnel du praticien au sein ou en dehors de son exercice habituel.

Groupe 1 : formation professionnelle des hospitaliers et salariés, et staffs protocolisés

Groupe 2 : missions d'intérêt général au sein de structures organisées

Groupe 3 : activité de formateur et participation à des jurys dans le champ de la santé

Groupe 4 : participation à des travaux de recherche

Les crédits correspondants sont attribués au prorata du temps passé.

- d. Catégorie 4 : dispositifs d'EPP

100 crédits sur cinq ans sont attribués à tout médecin ayant satisfait, sur cette période, à l'obligation d'EPP dans les conditions fixées par la HAS

#### **4. Modalités pratiques**

##### 4.1. Justificatifs

Les certificats délivrés par les organismes de FMC agréés, attestations et les factures correspondant aux abonnements à des revues, à l'achat de livres, au suivi d'actions de FMC en ligne, doivent être conservés par le praticien et tenus à la disposition des CRFMC pendant une durée de cinq ans. Les études cliniques, enquêtes sur des produits de santé et soirées laboratoires ne sont pas éligibles au titre de la FMC obligatoire.

##### 4.2. FMC des allergologues

- 4.2.1. EPP : l'ANAFORCAL offre la possibilité à ses membres de valider leur EPP au sein des associations régionales selon les modalités de l'UNAFORMEC.

##### 4.2.2. FMC obligatoire

- a) L'ANAFORCAL a déposé dès 2007 un dossier de demande d'agrément auprès des trois CNFMC. Le dossier est en bonne voie et l'obtention d'un agrément définitif devrait intervenir avant l'été.
- b) L'ANAFORCAL dispose depuis juin 2006 d'un numéro formateur délivré par la DRTEFP de la Région PACA, qui doit être indiqué sur tous les documents de l'association.

**Numéro d'organisme formateur : 93 13 12301 13**

- c) Des crédits formation sont délivrés dès le CFA 2007, avec un maximum de 20 points pour ce dernier.

##### 4.2.3. Conditions à remplir pour les associations régionales

Chaque association régionale peut bénéficier du numéro formateur et de l'agrément de l'ANAFORCAL sous réserve qu'elle remplisse les conditions suivantes

- a) le nom de l'ANAFORCAL doit apparaître dans l'intitulé de l'association, suivi de la région administrative
- b) l'association régionale doit tenir un cahier numéroté avec, pour chaque session de FMC, mention de la date et du lieu, du thème, des noms des intervenants, et liste d'émargement des participants
- c) l'association régionale s'engage à respecter le cahier des charges proposé par l'ANAFORCAL, notamment en termes de fixations d'objectifs, de pré et post-tests et de relations avec les

partenaires de l'industrie pharmaceutiques, qui ne doivent pas être présents dans la salle de formation ;

L'association enverra chaque année, au secrétariat de l'ANAFORCAL, une photocopie des pages du cahier numéroté.

Une simulation proposée par Jean-Pol Dumur montre que la majorité des praticiens allergologues, déjà impliquée dans le suivi d'une formation continue, peut aisément obtenir 100 points d'EPP et 180 points de FMC sur cinq ans sans en modifier grandement les modalités.

Une **discussion** s'engage sur le sujet avec les participants

1. François Wessel demande quel sera le statut d'éventuels participants d'une session de FMC non adhérents de l'ANAFORCAL. Il est répondu qu'ils devraient théoriquement bénéficier des points de crédit-formation s'ils remplissent les conditions nécessaires de la session, mais qu'il est préférable, pour les associations de FMC, de privilégier la participation des adhérents. Joël Lévy rappelle néanmoins l'obligation légale, pour les associations, de ne délivrer des crédits formations qu'aux seuls adhérents.
2. Jamel Dakhil demande si le dispositif proposé en termes de validation de la FMC par les associations régionales utilisant l'agrément de l'ANAFORCAL serait applicable dès l'année prochaine. Jean-Pol Dumur répond par l'affirmative, sous réserve que ces modalités soient acceptées en assemblée générale.
3. François Wessel précise que la démarche de l'ANAFORCAL a pour seul but d'aider les associations qui le souhaitent, et de leur éviter le lourd travail d'une rédaction de dossier d'agrément. La seule contre-partie en est l'acceptation d'un audit, mais qui sera de toute façon obligatoire pour une association régionale ayant demandé un agrément propre.
4. Bruno Girodet fait par ailleurs remarquer qu'il reste toujours possible d'organiser des réunions ne répondant pas aux critères de requis pour satisfaire à la FMC obligatoire, et ne délivrant pas de crédits-formation.
5. Bernard Galaup signale que les membres du TRIAL Sud Bretagne organisent des réunions par groupes de pairs et ont pris contact avec leur URML pour valider leur EPP selon ce mode de fonctionnement ; il demande si ces réunions pourraient également permettre la délivrance de crédits formation de FMC, mais Jean-Pol Dumur répond que ce que saurait être le cas car les deux démarches sont bien distinctes.
6. Sylvie Delaunay souligne que les allergologues de Nouvelle Calédonie ne sont pas soumis au dispositif de FMC obligatoire et se demande quel serait le statut d'un praticien décidant de revenir en France. Jean-Pol Dumur considère que le médecin en question disposerait de cinq ans à partir de sa date de réinstallation pour satisfaire à ses obligations d'EPP et de FMC.

**La proposition selon laquelle possibilité est donnée aux AREFORCAL de bénéficier du numéro formateur et de l'agrément de l'ANAFORCAL sous réserve d'en respecter le cahier des charges, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.**

#### **Evaluation des Pratiques Professionnelles – Présentation de François Wessel**

François Wessel rappelle que tout praticien doit satisfaire, sur une période de cinq ans, à une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles dont la validation lui accorde, en une seule fois, 100 crédits obligatoires.

L'assemblée générale de l'ANAFORCAL puis le collège d'Allergologie ont tous deux opté, l'année dernière, pour l'adoption de la démarche GPU UNAFORMEC sur ce point.

Les avantages de ce choix sont exposés par François Wessel comme suit :

- le dispositif est immédiatement applicable car l'UNAFORMEC est déjà agréée
- il permet de bénéficier d'une aide précieuse car le savoir-faire de l'UNAFORMEC est indéniable
- il repose sur une excellente collaboration entre ANAFORCAL et SFAIC
- il renforce l'expertise spécialisée de l'UNAFORMEC

L'adhésion de l'association à la démarche UNAFORMEC est validée par le renseignement d'un questionnaire d'auto-évaluation dont l'intérêt est de faire prendre conscience de ses points forts et de ses points faibles en termes de fonctionnement. Elle est suivie du choix d'un référentiel pour chaque démarche d'EPP.

La première phase d'un audit peut consister en la réunion d'un groupe de 12 à 15 médecins auxquels est exposée la méthode de travail adoptée pour un référentiel donné, et qui reçoivent chacun une grille d'évaluation. Celle-ci est employée pour effectuer un travail rétrospectif sur dix dossiers puis envoyée au coordonnateur du groupe. Ce dernier dépouille les résultats et les communique au groupe lors d'une seconde réunion en respectant l'anonymat des participants. L'analyse des réponses est commentée et précède une dernière phase d'évaluation des pratiques au terme de laquelle une troisième et dernière réunion est programmée.

Du point de vue administratif, le responsable GPU adresse un compte-rendu à l'UNAFORMEC, qui adresse une attestation de validation de l'EPP aux CRFMC dont dépendent les médecins concernés.

Le coût d'une démarche EPP se décompose comme suit :

- 250 € pour deux ans pour une association, correspondant à la somme versée à l'UNAFORMEC pour la démarche d'accréditation et de qualité (DAQ)
- 155 € par médecin

Jean-Pol Dumur précise, au terme de cet exposé, que trois référentiels ont déjà été rédigés et sont en cours de validation par la HAS, sur les thèmes « suivi du patient allergique », « urticaire chronique » et « dosage des IgE spécifiques ».

## **Bilan financier présenté par Bruno Girodet**

### **1. Recettes**

Les ressources de l'association ont diminué de 3,3 % par rapport à l'année précédente avec des recettes d'un montant de 176040 € en 2006 au lieu de 182041 € en 2005. Le montant des subventions est resté stable à 142000 € pour 182935 € précédemment, mais celui des cotisations a baissé de 13 %, passant de 39106 € à 34040 €, essentiellement en raison de départs en retraite non remplacés.

Les prestations vendues, constituées des ressources publicitaires mais aussi du bénéfice du premier CFA, s'élèvent par contre à 115079 € contre 19399 € en 2005.

La réussite de ce congrès augmente donc les produits de fonctionnement de l'association, qui s'élèvent au total à 291119 € en augmentation par rapport aux 201440 € de l'année précédente.

### **2. Dépenses**

Les charges de fonctionnement ont sensiblement augmenté d'une année sur l'autre, passant de 197126 € en 2005 à 242570 € en 2006. Sont notamment concernés les postes suivants :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Honoraires médecins</b>	79126 €	43050 €
<b>Remboursements médecins</b>	31615 €	16982 €
<b>Affranchissement</b>	7867 €	3378 €
<b>Cotisations</b>	6255 €	2305 €
<b>Honoraires</b>	7298 €	4880 €

Le remboursement des frais de déplacement et l'indemnisation des intervenants et des membres du bureau ont été améliorés. L'augmentation de la part affranchissement est en grande partie imputable aux frais de routage du journal, et celle des cotisations est liée à l'adhésion à l'UNAFORMEC. Enfin, les honoraires, en particulier d'expertise comptable, ont augmenté en raison de la mise en route du CFA sur le plan fiscal et de l'embauche de notre expert scientifique comme salariée.

Le résultat courant non financier, avant impôt sur les sociétés, s'élève à 50447 € contre 9063 € en 2005.

Le résultat net, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 11006 €, est de 40168 € contre 7655 € en 2005.

**La synthèse de l'activité** peut être détaillée comme suit :

	2006	2005
<b>Produits de fonctionnement</b>	291119 €	201440 €
<b>Charges de fonctionnement</b>	242570 €	197126 €
<b>Impôts et taxes</b>	438 €	417 €
<b>Charges de personnel</b>	4216 €	0 €
<b>Résultat courant non financier</b>	50447 €	9063 €
<b>Résultat financier</b>	727 €	183 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	40168 €	7655 €

Le solde de trésorerie se monte à 249699 €, en augmentation de 62013 € par rapport à l'année dernière. Les excès de trésorerie sont placés dès que possible sur des placements sécurisés.

**Le bilan actif-passif** peut se résumer comme suit :

Actif		Passif	
<b>Immobilisations</b>	1540 €	<b>Fonds associatifs</b>	212872 €
<b>Créances usagers</b>	14550 €	<b>Dettes fournisseurs</b>	10020 €
<b>Autres créances</b>	16910 €	<b>Autres dettes</b>	59808 €
<b>Trésorerie</b>	249699 €		
	282699 €		282700 €

Un poste « autres dettes » constitué de l'impôt sur les sociétés à payer, de la TVA liée au CFA pour 18754 € et des charges constatées d'avance s'élève à 59808 €, en augmentation par rapport aux 30947 € de l'année précédente.

**En conclusion**, l'année 2006 a été bonne mais Bruno Girodet attire l'attention sur la nécessité de garder une réserve de trésorerie suffisante pour couvrir le risque que peut représenter une éventuelle diminution de fréquentation d'un CFA.

Jean-Pol Dumur approuve cette précaution en soulignant que la moitié des recettes de l'association dépend des trois jours de congrès national, se félicite du sérieux de la tenue de la comptabilité suivie par un commissaire aux comptes, et remercie Bruno Girodet pour le travail que cela représente.

**Après soumission du bilan 2006 aux membres du Conseil d'Administration, le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.**

Un bilan prévisionnel 2007, prévoyant l'augmentation de certains postes budgétaires, est présenté et détaillé comme suit.

**Après soumission aux membres du Conseil d'Administration, le bilan prévisionnel 2007 est voté à l'unanimité moins une abstention.**

#### **Bilan d'activité présenté par Jean-Pol Dumur**

L'activité de l'année écoulée a encore été très importante avec, en marge de l'organisation du CFA et des Journées Botaniques qui représente une grande part du travail effectué, de nombreuses missions de représentation ou actions de formation.

1. Jean-Pol Dumur s'est rendu au mois de mai en Algérie aux journées de l'ANAP, au mois de juillet au 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ADALOR, au mois d'octobre à la réunion de l'ABEFORCAL à Charleroi et au mois de décembre à une réunion du GLYAL, de l'AFIMAL et de l'ASALIS. Il a également

rencontré Jean-Claude WU TIU YEN, président de l'AREFORCAL Océan Indien, au mois de juillet pour l'organisation des prochaines rencontres Francophones d'Allergologie à la Réunion.

2. Les membres du bureau de l'ANAFORCAL ont rencontré ceux de l'AMAFORCAL au mois de décembre.
3. Une réunion préparatoire des ateliers du CFA a réuni plus de 60 cadres à Paris au mois de janvier 2007.
4. Le bureau de l'ANAFORCAL s'est réuni à Bruxelles au mois de mars 2007 pour trois journées de travail très chargées au cours desquelles ont été choisis les thèmes des ateliers du CFA 2008, discutés les sujets des sessions plénières, et décidées les actions de l'année à venir.
5. L'association est par ailleurs représentée :
  - a. Au conseil d'administration de la SFAIC qui se réunit tous les trois mois
  - b. Au groupe APSI par Evelyne Bloch Morot et Pierre Vassal
  - c. Au Comité d'Organisation du CFA par Jean-Pol Dumur, Bruno Girodet, François Wessel et Jean-François Fontaine
  - d. Au Conseil scientifique du CFA par Henriette Dhivert et Jean-François Fontaine
6. La revue Allergologie pratique a changé de présentation sous l'impulsion d'Agnès Cheynel, laquelle invite les présidents des associations régionales à leur envoyer un article de présentation de leur AREFORCAL. Une rubrique consacrée au calendrier des congrès et une autre de cas clinique ont été créées.
7. Le site internet a également été modifié par Ruth Navarro avec, pour nouveauté, la création d'une planisphère sur laquelle figurent les associations membres de l'ANAFORCAL, dont on peut ainsi s'apercevoir aisément qu'elles sont présentes sur plusieurs continents.
8. Trois nouvelles associations sont adhérentes de l'ANAFORCAL :
  - a. Le TRIAL Sud-Bretagne
  - b. L'AIAPS (Association des Immuno-Allergologues du Pacifique Sud) regroupant Polynésie et Nouvelle-Calédonie
  - c. L'ASSEFORCAL (Association Sénégalaise de Formation Continue en Allergologie), de création récente

L'ANAFORCAL fédère donc désormais 37 associations représentant un total d'environ 1500 adhérents, ce qui en fait l'une des structures les plus représentatives de la profession. Son dynamisme laisse envisager d'autres partenariats et Jean-Pol Dumur annonce avoir eu des contacts avec nos confrères suisses sur ce point.

En l'absence de questions, et après avoir rappelé que l'assemblée générale de l'association se tiendrait le Jeudi 12 avril 2007 à 18 heures, le président Jean-Pol Dumur clôt la réunion du conseil d'administration.

Docteur Jean-Pol DUMUR  
Président

Docteur Jean-François FONTAINE  
Secrétaire Général